



Didier QUENTIN
Député - Maire de Royan
HT/YC
ASG n° 10.0730



ARRETE
DE DELEGATION DE FONCTIONS
ET DE SIGNATURE A UN ADJOINT
AU MAIRE

Le Député-Maire de la Ville de Royan,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-20

ARRETE

Article 1 : Monsieur Gérard FILOCHE, sixième Adjoint au Maire, est délégué, sous ma surveillance et ma responsabilité, pour :

1. Signer tous documents comptables, mandats, titres de recettes, toutes pièces d'état civil et certificats.
2. Traiter les questions concernant le tourisme et le nautisme et signer tous documents s'y rapportant.
3. Traiter les questions concernant le développement économique de la Ville et signer tous documents s'y rapportant.
4. Assurer les relations entre la Ville de Royan et le Chambre de Commerce et de l'Industrie
5. Traiter les questions concernant les assurances et signer tous documents s'y rapportant
6. Délivrer les expéditions du Registre des délibérations et arrêtés municipaux, la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet.

Article 2 : Le présent arrêté sera inscrit au Registre des Actes de la mairie et copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Rochefort, à Monsieur le Procureur de la République de Saintes et à Monsieur le Trésorier Principal de Royan.

Fait à Royan, le 14 juin 2010

Le Député-Maire,

SPECIMEN DE SIGNATURE
Le sixième Adjoint,

Gérard FILOCHE


Didier QUENTIN

